



L'enregistrement des remorques

Par Kasia

Bonjour,

Je voudrais acheter des remorques pour voitures en Pologne (légères, biaxial, 750 kg). Les remorques seront utilisées en France.

Le fabricant émet la facture et délivre le certificat d'homologation CE (homologation WE en Pologne). Celles ? ci suffisent à enregistrer les remorques en Pologne.

Dans ce cas j'ai une question à vous poser.

Est-ce que je peux enregistrer les remorques en France sur la base de facture et cette homologation délivrées en Pologne? (l'enregistrement en France par l'entreprise française).

Est-ce qu'il y a d'autres documents comme des attestations, autorisations, homologations ou certificats nécessaires pour l'enregistrement de ces remorques?

Tout simplement, est-ce que l'homologation délivrée en Pologne sera suffisante pour enregistrer en France les remorques achetées en Pologne?

Merci beaucoup d'avance de vos réponses